



Histoire de l'enseignement de la philosophie en France et religion : un couple morganatique¹ ?

Bruno Poucet, professeur en sciences de l'éducation, Université de Picardie Jules Verne, Habiter-PIPS

Depuis le rapport Debray « sur l'enseignement du fait religieux dans l'école laïque » (Odile Jacob, 2002) et l'obligation d'enseigner le fait religieux dans l'enseignement du second degré, la question d'un tel enseignement concerne bien entendu le cours de philosophie comme les autres disciplines d'enseignement.

Or, notre propos ne sera pas de montrer, comment dans le programme même la question du fait religieux a été traitée (voir Philippe Gaudin² ou Bruno Poucet³) mais d'essayer d'expliquer comment l'histoire même de l'enseignement de la philosophie est difficilement compréhensible, si l'on fait abstraction de la question religieuse. Plus exactement d'examiner en quels termes la question a été posée dans le programme. Pour ce faire, un détour historique s'impose. Il faut en chercher les éléments au XIX^e siècle et plus particulièrement dans la dernière partie du siècle, dans une littérature un peu grise et des débats un peu oubliés, mais où s'entremêlent aspects philosophiques, professionnels et politiques.

On essaiera ainsi d'expliquer comment le programme d'enseignement s'est progressivement détaché de la théologie – un double débat en porte trace : celui autour de la théodicée et de la morale indépendante. On essaiera de découvrir comment le professeur de philosophie a rompu avec la figure tutélaire du clerc pour en conserver quelques unes des caractéristiques essentielles. Perdurent-elles aujourd'hui ? L'historien que je suis et non

¹ Ce texte est la mise en forme de la conférence prononcée le 19 février 2010 lors du groupe de réflexion « Philosophie et religions » animé par Philippe Gaudin.

² Philippe Gaudin, « Enseignement de la philosophie en terminale et fait religieux »

³ Bruno Poucet, « La religion dans les programmes d'enseignement de la philosophie », *Côté philo*, n°2, 2003 ; « La religion dans les manuels de philosophie », *id.*



le philosophe que je ne suis pas, ne se permettra pas de juger, il espère simplement que cet éclairage permet de mieux saisir les enjeux présents : chacun en faisant son miel comme dirait Montaigne.

I- La philosophie servante de la théologie

La première partie du XIX^e siècle se caractérise par la mise en place d'un véritable enseignement d'État et la renaissance d'un véritable enseignement secondaire de la philosophie. La question religieuse est un donné de fait : l'enseignement est au service des religions reconnues dans le cadre concordataire, elle-même instrumentalisée par les pouvoirs publics.

La philosophie servante de la théologie

On connaît la célèbre phrase qui court tout au long du Moyen âge – la philosophie est la servante de la théologie. Si l'enseignement scolaire de la philosophie est né officiellement dans les lycées, il y a un peu plus de deux cent ans, le 19 septembre 1809, très exactement, cet enseignement ne naît pas de rien. Il s'inscrit en effet dans une tradition de philosophie spiritualiste issue de l'Ancien régime, en rupture avec la conception des professeurs de grammaire générale de l'école centrale inspirés de la philosophie de Condillac. C'est un enseignement en réaction.

On revient ainsi à une tradition métaphysique éprouvée dont Pierre Laromiguière et Pierre-Paul Royer-Collard sont les représentants universitaires les plus connus. La langue d'enseignement sera d'ailleurs la langue de la tradition savante, mais aussi celle de l'Église catholique, le latin : le premier véritable programme d'enseignement n'apparaît pas immédiatement puisqu'il n'est arrêté qu'en 1823, il est rédigé en latin et comporte trois parties : la logique, la métaphysique et la morale. Comme dans les collèges jésuites, les exercices demandés aux élèves sont en latin, le cours également – du moins, en principe, car constatons que le cours de l'abbé Flottes, très répandu en son temps, *Leçons élémentaires de philosophie* est malgré tout publié en français en 1812. Ne nous nous leurrions donc pas en ce domaine. Très vite, la pratique du français va s'imposer : les sujets du concours général sont, en effet, assez rapidement proposés en français ou en latin. Certes, en classe de philosophie, la dissertation en latin sera officiellement abandonnée dans les années 1880, la



thèse secondaire en latin au début du XX^e siècle. Ce premier programme d'enseignement a été défini pour éviter les trop grandes disparités entre les examinateurs au baccalauréat qui, à l'époque, sont uniquement les professeurs de faculté.

Les questions 33 à 39 de ce programme d'enseignement sont explicitement consacrées à l'examen de question de la théodicée. Il est en effet question des différentes preuves de l'existence de Dieu. Bien entendu, la morale est étroitement subordonnée à la sanction divine, l'athéisme est explicitement combattu. Ainsi la question 44 de la morale s'interroge sur les caractéristiques de la loi morale afin de savoir si son origine est divine. Bref, le contenu même du cours de philosophie ne s'entend que dans la mesure où il est en conformité avec la morale chrétienne et au dogme chrétien, comme en témoignent les manuels de l'époque. Bien entendu, par religion il faut entendre religion chrétienne, voire religion catholique – il n'est pas question de pluralités de religions. Quant au professeur, c'est, comme tout professeur du secondaire de ce temps⁴, au mieux un clerc laïc : on sait qu'il porte la toge, qu'il est habillé de noir, comme les prêtres et d'ailleurs que plus d'un professeurs de philosophie étaient tout simplement revêtu de l'état ecclésiastique. Précisons enfin qu'ils étaient au nombre de 25 dans les lycées de France...auquel il faut ajouter, bien plus nombreux, mais pas nécessairement spécialistes de philosophie, les professeurs de collèges communaux et ceux des établissements ecclésiastiques⁵. Entre religion et philosophie, ce sont donc les épousailles et l'interdépendance au service du pouvoir en place, puisque l'on est en régime concordataire, donc de dépendance de la religion par rapport au pouvoir politique.

La nouvelle philosophie cousinienne

Cette situation prend fin avec Victor Cousin⁶ qui, à partir de 1830, exige la possession du titre d'agrégé pour enseigner en lycée⁷ – ce qui limite le nombre d'ecclésiastiques. Par ailleurs, 65% des professeurs sont désormais issus de la rue d'ULM – une nouvelle cléricature se met en place ainsi progressivement qui n'est plus titulaire de la

⁴ Toutefois, sur 25 professeurs de lycée, 13 enseignent également dans l'enseignement supérieur.

⁵ En 1789, 250 professeurs sont en fonction selon Paul Gerbod, « L'Université et la philosophie de 1789 à nos jours », Actes du 95^e congrès national des sociétés savantes, t. 1, Paris, Bibliothèque nationale, 1974, p. 237-330.

⁶ Patrice Vermeren, *Victor Cousin, le jeu de la philosophie et de l'État*, Paris, L'Harmattan, 1995.

⁷ Yves Verneuil, *Histoire de l'agrégation*, Belin, 2006.



licence de théologie mais de la licence *ès lettres* – la licence spécialisée de philosophie n'étant créée qu'en 1880 : cette cléricature est soumise au contrôle étroit du ministre qui autorise ou non les candidats à se présenter au concours de recrutement, qui autorise leur mutation et vérifie régulièrement leur acceptation des nouvelles règles, sauf à courir le risque de briser leur carrière. Bref, un nouveau type de dépendance se fait jour : la magistrature des fonctionnaires.

Victor Cousin s'est imposé peu à peu à partir des années 1820 et a rompu avec Royer-Collard en inventant une nouvelle posture philosophique, l'éclectisme. Cette posture sert de point de ralliement à la nouvelle génération de professeurs et, avec la chute du régime, s'impose lorsque la monarchie de Louis Philippe prend le pouvoir. Victor Cousin a découvert la philosophie allemande et, plus original, les sagesses orientales, et surtout a introduit une nouvelle rubrique dans le programme de 1832, désormais en français, langue désormais reconnue de l'enseignement, cette rubrique, appelée à prendre une place grandissante est la psychologie : c'est désormais le début revendiquée de l'étude de la philosophie par les facultés, telle la conscience. Il supprime, en revanche, la partie consacrée à la métaphysique dans le titre, sans pour autant faire disparaître les questions de théodicée dans la partie consacrée à la morale : après la morale sociale, vient en effet la question des différentes preuves de l'existence de Dieu – c'est la reprise *in extenso* du programme latin de 1823. Il ajoute enfin l'histoire de la philosophie ; on relève que parmi les auteurs au programme, plusieurs portent sur des traités consacrés à la question de l'existence de Dieu (Fénélon et Clarke), ou consacré à la vérité (Pascal).

Dans un *Manuel des aspirants au baccalauréat* aussi répandu que celui de Lefranc (Delalain, 1845, 192), on trouve ainsi les éléments de réponse suivant à la question n°40 du programme d'examen du baccalauréat, élément que les candidats sont sensés restitués par cœur lors de la seule épreuve orale de l'examen - « Morale religieuse ou devoirs envers Dieu » :

« Dieu existe, tout le prouve : la raison, les sentiments moraux, l'ordre de l'univers. L'homme doit donc croire en Dieu. L'homme n'existe et ne conserve son existence que par Dieu ; c'est à Dieu qu'il doit son intelligence et la liberté qui le font roi de la nature, etc.



L'homme doit donc aimer Dieu. [...] Une société sans religion ne peut subsister. La France de 1793 en est un exemple. ».

On le voit, il n'est pas ici besoin de procéder à un enseignement du fait religieux : l'enseignement de la philosophie est l'héritier de la religion et la met en œuvre puisqu'elle est consubstantielle à la société. Là encore, pas de distinction, pas de séparation des ordres. Il s'agit aussi d'une religion de combat au service d'une conception d'un ordre politique qui réfute aussi celui instauré par un moment de la Révolution.

Précisons enfin que désormais, naît véritablement le professeur de philosophie dans le secondaire : en effet, jusqu'en 1816, sauf exception, les professeurs de philosophie étaient également professeurs de facultés, les contenus enseignés en lycée ne se distinguaient donc guère de ceux enseignés en faculté. Les professeurs pratiquent le cours dicté ou la lecture pure et simple d'un manuel. Programme et agrégation viennent donc participer à la structuration d'une profession qui va ainsi chercher à gagner progressivement en autonomie par rapport à l'Église et en conséquence entrer de fait en querelle avec les définitions dogmatiques traditionnelles et tenter de s'émanciper. Mais ce sera sous d'autres régimes, d'abord sous le Second Empire, puis plus tard sous la III^e République.

II- La querelle de la morale indépendante

Ce programme de 1832 amendé en 1840 peu ou prou est celui que reprendra en 1863, Victor Duruy, après la parenthèse de 1852 où l'enseignement de la philosophie a été remplacé par un enseignement de la logique. 1863 et les années suivantes (le programme sera légèrement remanié) est le moment où une véritable rupture s'instaure.

Néanmoins, il faut regarder de plus près la liste des rubriques : en effet, celle-ci laisse apparaître une nouveauté qui ne laisse pas d'intriguer : la rubrique morale est dissociée de la rubrique théodicée. Or, dans le programme suivant (1874), métaphysique et théodicée précèdent la morale, en 1880 ce sera de nouveau et définitivement l'inverse, la notion de théodicée disparaissant définitivement en 1885. Elle se maintiendra uniquement dans certains établissements privés catholiques. Que signifie ce débat sur l'ordre et la



préséance des rubriques qui peut s'apparenter à une guerre picrocholine qu'affectionnent certains intellectuels, les philosophes en première ligne, et en quoi concerne-t-elle notre sujet de préoccupation ? Il s'agit en réalité bien de savoir quelle va être la place de la question religieuse : va-t-elle ou non être laïcisée ? Va-t-elle être considérée comme un fait d'analyse possible ou va-t-on continuer à souligner la marque religieuse très forte ?

Il est vrai qu'en 1885, les facultés de théologie d'État disparaîtront et seront remplacées par l'école des Hautes études en sciences religieuses : derrière la querelle de l'ordre des rubriques se profile le débat autour de la question de la morale indépendante, c'est-à-dire de la possibilité de l'existence d'une morale laïque et partant celui d'une philosophie indépendante de toute affirmation dogmatique. Et cela affecte directement l'enseignement scolaire de la philosophie. Voici quelques unes des pièces du dossier.

L'entrée en métaphysique

Dès 1832, on l'a vu, il est question dans le programme, de « morale religieuse ou devoirs envers Dieu ». Mais, la morale n'est possible que dans le cadre de l'existence de Dieu ou au moins de la reconnaissance d'un principe divin. La morale vient donc après la métaphysique puisqu'elle dépend de celle-ci, que celle-ci en est la source. Inverser les rubriques du programme souligne ainsi l'enjeu : ce n'est pas seulement une simple question d'inversion : c'est tout simplement indiquer que la morale peut très bien trouver en elle ses propres finalités, indépendamment de toute origine religieuse.

Le débat a donc duré dix ans et a été particulièrement vif, à la manière des querelles feutrées mais néanmoins féroces des professeurs de philosophie, d'autant que les établissements ecclésiastiques, en particulier ceux dirigés par les jésuites ont, depuis 1858, organisé de façon claire un programme d'enseignement autour des questions de métaphysique. Celles-ci sont suivies des règles de philosophie morale.

Or, dans le programme de l'enseignement public est ajouté désormais le mot métaphysique en 1874, en renforcement de la théodicée qui précède donc la morale. Pour quelles raisons ?



Les débats du Conseil supérieur de l'instruction publique fournissent un précieux éclairage sur la nature du combat qui est désormais d'ordre philosophique. Le terme de métaphysique est un ajout du 25 juin 1874 : il est dû à l'évêque d'Angers, Mgr Charles Freppel. Le texte initial du programme se bornait, en effet, à reprendre la formulation du programme de 1865 qui se limitait à « Théodicée ». L'évêque justifie ainsi sa proposition : l'insertion du mot métaphysique est d'autant « plus nécessaire qu'une école exerce en ce moment une influence dangereuse niant cette partie essentielle de la philosophie ». Entendons, bien entendu, par-là, le positivisme. Félix Ravaisson, inspecteur général de l'enseignement supérieur, a soutenu le prélat. Il estime, en effet, que cette proposition « présente le double avantage de compléter l'expression de théodicée et de la rendre plus correcte ».

La seconde modification porte sur la place attribuée à la morale. Or, pour en bien comprendre les enjeux, il est nécessaire d'aller en amont et de retrouver les discussions préalables. Celles-ci se retrouvent dans la "seconde commission" du Conseil supérieur de l'Instruction publique, commission qui avait pour tâche de préparer les modifications de programme. L'évêque d'Angers, rapporteur de la commission, a insisté sur la nécessité de ne pas placer la théodicée après les études de morale, comme dans le programme de 1865, car « on ne peut laisser supposer que l'on veut étudier la morale indépendamment de l'idée de Dieu qui en est le seul fondement. Les divers règlements faits jusqu'en 1830 par Royer-Collard et Cuvier plaçaient toujours la théodicée avant la morale. Cet ordre fût interverti par le règlement de 1832 qui demeura en vigueur jusqu'en 1852, on revint alors à l'ancienne méthode⁸. »

Elme Caro, principal responsable de la rédaction de ce nouveau programme, est en total désaccord, car il estime pour sa part, avec une fausse naïveté que « cet ordre n'est pas très important, car l'idée de Dieu existe dans toutes les parties du plan d'étude de philosophie, elle préside à l'examen de tout cet enseignement. De plus, on a réservé une place spéciale, à la fin du programme à cette étude, comme étant le complément de toutes les autres. » Il ajoute, d'ailleurs, un peu plus loin que « la métaphysique est un enseignement

⁸ Archives nationales, centre historique (désormais AN) F*17/3251 : p. v. de la seconde commission du Conseil supérieur. Précisons que dans le programme de 1823, le terme utilisé n'est pas celui de théodicée mais de métaphysique.



trop élevé pour être compris dans l'instruction élémentaire que l'on donne aux jeunes gens⁹. » Débat pédagogique contre débat dogmatique ? Ou volonté d'affirmer les prérogatives de la philosophie sur la théologie ?

La discussion se poursuit par une intervention de Félix Ravaisson qui vient à la rescousse de Mgr Charles Freppel. Pourquoi préfère-t-il en dernier ressort l'ordre proposé par l'évêque, alors que la proposition initiale « pouvait se justifier, puisque l'on commençait par l'étude de l'homme pour terminer par celle de Dieu » ? Sa réponse est la suivante :

« Il ne tient pas à laisser croire que la morale peut exister sans l'idée de Dieu et il lui paraît nécessaire de protester même dans le programme contre l'erreur dominante du jour, la morale indépendante¹⁰. »

Au-delà du débat sur la morale indépendante, apparaît également l'existence du différend entre les derniers partisans de la philosophie de Victor Cousin représentés par Elme Caro, et les représentants de la nouvelle tendance philosophique, représentée par Félix Ravaisson qui, en l'occurrence, font alliance avec ceux qui souhaitent un retour à un programme plus conservateur. Pour parvenir à l'accord qui s'est fait lors de l'assemblée plénière du Conseil supérieur, une sous-commission a dû être créée afin de redéfinir le programme. On aboutit à la solution que l'on sait et qui semble, à première vue, marquer le triomphe de l'ultramontain Charles Freppel. Le triomphe, néanmoins ne fut pas total puisque : "*La réfutation de l'athéisme et du panthéisme*" proposée par l'évêque, ne figure finalement pas dans la version définitive du programme. Toutefois, le grand perdant de l'affaire est, en définitive, Elme Caro. La morale suit en effet la théodicée, jointe à la métaphysique, désormais, afin de bien souligner qu'elle en est issue.

Le ton est durci face à la philosophie d'Auguste Comte, philosophie dont il est implicitement demandé de se défendre. La nécessité de la métaphysique pour y faire pièce est soulignée : s'explique, de cette manière, une modification mineure par rapport au libellé de 1865 : "L'examen des principales démonstrations de l'existence de Dieu" devient "preuves de l'existence de Dieu". De même, au lieu de "objections tirées du mal

⁹AN F*17/3251 : p. -v. de la seconde commission du Conseil supérieur.

¹⁰AN F*17/3251 : p. v. de la seconde commission du Conseil supérieur.



métaphysique" proposé par les rédacteurs du nouveau programme est substitué "réfutations des objections". Le mot "positivisme" qui figurait dans la première version du programme disparaît également.

Toutefois, à cette première lecture s'en superpose, dans le détail, une seconde. Car, à l'évêque d'Angers qui proposait d'aller plus loin en libellant ainsi : *"Réfutation du positivisme"*, car disait-il *"il faut prémunir les jeunes contre de telles erreurs"*, il est répondu, au contraire, que *"les professeurs ont toujours eu soin de combattre de telles doctrines"*.

La partie métaphysique apparaît pour la première fois dans un programme, suivie d'une indication plus détaillée : "Notions principales de métaphysique générale". L'apparition du mot métaphysique peut se lire aussi comme un recul de la théodicée chrétienne, au bénéfice d'une théorie philosophique moins directement marquée par la religion. Cette hypothèse est, d'ailleurs, confirmée par la disparition de la question de "la morale religieuse ou devoirs envers Dieu" de cette partie du programme. Il ne s'agit donc pas d'un retour complet au programme de 1840, même si les tenants de la nouvelle tendance philosophique ont pu faire alliance avec la tendance plus conservatrice.

La partie morale laisse apparaître deux différences : d'une part, l'opposition entre "morale théorique et morale pratique", d'autre part l'introduction des "devoirs envers Dieu", posés à côté d'autres devoirs "les semblables, la famille, la société, l'État". On peut avancer l'idée que l'influence d'Emmanuel Kant commence, à la suite de Félix Ravaisson, à se faire sentir¹¹ et que le poids de la philosophie de Victor Cousin est en recul.

On retrouve encore une forte présence des questions religieuses dans la liste d'ouvrages qui accompagne les questions du programme. La coloration d'ensemble est très marquée par la métaphysique, avec une nette opposition par rapport au matérialisme : ainsi

¹¹F. Ravaisson écrit, en effet, ceci dans *La philosophie en France au XIX^e siècle*, Paris, Hachette, p. 274-5 : « On a vu se produire, au lieu des théories qui avaient seules régné depuis l'avènement de l'éclectisme, des tendances prononcées vers les idées auxquelles ces théories (...) paraissent devoir céder prochainement la place. (...) À bien des signes, il est donc permis de prévoir comme peu éloignée une époque philosophique dont le caractère général Cousin reste certes important, mais apparaît également l'influence d'une nouvelle génération de serait la prédominance de ce qu'on pourrait appeler un réalisme ou un positivisme spiritualiste. »



est indiqué un livre de Cicéron, *De finibus*¹², qui réfute¹³ le système d'Epicure, auteur que les élèves, d'ailleurs, sont censés ne pas avoir lu. Xénophon, Epictète, Leibniz font leur apparition, Sénèque a disparu : le troisième est choisi « parce qu'il s'agit d'une des plus belles œuvres du XVIII^e siècle et de la philosophie spiritualiste », le dernier parce que son étude « donne des résultats insignifiants, alors que le *Manuel* d'Epictète donne en substance toute la morale des stoïciens¹⁴ » L'influence de la philosophie de Victor Cousin, en revanche, reste, ici, grande.

Un résultat contrasté.

De ce point de vue, les choses ne sont pas, nous semble-t-il, aussi simple que l'on pourrait le croire à première vue : certes les tendances spiritualistes sont très affirmées, mais les partisans d'une subordination totale de l'enseignement à la théodicée ne l'ont que partiellement emporté ; de plus, une ouverture sur une plus juste compréhension du travail des scientifiques existe. Le poids de la philosophie de Victor Cousin reste important, mais apparaît également une nouvelle génération de professeurs de philosophie davantage marquée par Maine de Biran et Kant¹⁵, même s'ils s'opposent à l'adversaire commun, à savoir le matérialisme. Cela contribue à donner naissance à la figure du professeur de philosophie à « la française ».

Naissance du clerc « philosophe »

Les professeurs de philosophie se distinguent désormais de plus en plus de leurs collègues de lettres ou d'histoire. L'institution scolaire les y aide de fait. La création à partir

¹²AN F17/ 6872/2 : la commission de l'enseignement secondaire du Conseil supérieur de l'instruction publique précise qu'au lieu du *De Republica*, ouvrage "tout politique" et des *Tusculanes* (« où sont exposés des lieux communs de la morale ») le *De finibus* est « l'exposition et la discussion la plus belle du système d'Epicure ».

¹³La version primitive du texte proposait : "Le *De finibus* exposition et discussion la plus belle et la plus scientifique du système d'Epicure." Dans la version définitive, cela devient « réfutation du système d'Epicure ». Le courant conservateur l'a donc emporté, AN F17/6872/2.

¹⁴AN F17/6872/2 : Epictète ; *Bulletin Administratif*, circulaire relative à l'application du nouveau plan d'études, 16 août 1874, p.414-415.

¹⁵ On peut ainsi reprendre à notre compte l'affirmation de P. Gerbod : « La philosophie kantienne est à la mode dans la jeune génération philosophique comme d'ailleurs la théorie d'Herbert Spencer. Ribot publie en 1874 "la philosophie de Schopenhauer" ; Nolen soutient une thèse sur Kant en 1875 », *La condition universitaire en France au XIX^e siècle*, Paris, thèse, 1965, p. 561.



de 1866 d'une épreuve écrite de philosophie au baccalauréat, la coupure du baccalauréat en deux parties, adoptée en 1874 parachèvent le dispositif : la philosophie devient la discipline de «couronnement»¹⁶ des études classiques pour ceux qui achèvent leur scolarité¹⁷ peu de temps avant qu'elle ne s'émancipe de sa tutelle religieuse ancestrale. Il est désormais difficile pour un élève de se dispenser de la classe terminale pour espérer réussir aux épreuves de l'examen du baccalauréat qui comprend une dissertation et non plus des questions préalablement déterminées et tirées au sort.

L'isolement passé du professeur de philosophie se transforme en atout : se dessine peu à peu l'image d'un personnage que la littérature contribue à populariser, tout au long de la seconde partie du siècle et au début du suivant, celle du professeur de philosophie philosophe pour qui la préparation au baccalauréat est subordonnée à l'activité de la pensée¹⁸. Rarement un professeur d'histoire se prétendrait historien ou un professeur de lettres critique littéraire, voire écrivain. C'est pourtant le cas relativement fréquent du professeur de philosophie. Philosophe, certes, mais d'une façon assez singulière : il vit replié sur sa classe, véritable lieu de manifestation de l'esprit, lieu d'expression de son activité philosophique. Son cours est son œuvre. C'est vrai bien entendu plus que pour tout autre, du professeur qui enseigne en classe préparatoire à l'École normale supérieure, en rhétorique supérieure¹⁹. Les professeurs écrivent des ouvrages de philosophie d'érudition (édition et traduction de grands textes) ou des manuels²⁰. Les thèses soutenues relèvent pour la plupart de l'histoire de la philosophie. En revanche, rares sont ceux qui font réellement œuvre de créateur : Bergson, professeur de philosophie au lycée de Clermont-Ferrand, est une éclatante exception. Certes, dans la mémoire collective de la corporation, on cite souvent le nom d'Émile Chartier, il faut se méfier des illusions rétrospectives. Son

¹⁶ Il faut entendre par ce terme l'achèvement des études. Cette métaphore que l'on trouve chez Victor Cousin résulte d'un emprunt à Platon (*La République*, VII, 534^e).

¹⁷ Le baccalauréat ès sciences est un examen de second rang, qu'on passe pour faire des études scientifiques.

¹⁸ Maurice Barrès, *Les Déracinés*, Paris, Charpentier, 1897 ; Paul Bourget, *Le Disciple*, Paris, Fayard, n. éd. 1953 ; Marcel Proust, *Jean Santeuil*, Paris, NRF, coll. « La Pléiade », 1976. Et de façon plus critique, Louis Guilloux, *Le sang noir*, Paris, NRF, coll. « Folio » 1980 (1^e éd. 1935) ou Paul Nizan, *Les chiens de garde*, Paris, Maspéro, 1969 (1^e éd. 1932).

¹⁹ Les premières classes de rhétorique supérieure ont été créées à Paris vers 1890. Auparavant les élèves qui se préparaient au concours suivaient l'enseignement de la classe de rhétorique, on les appelait des « vétérans ».

²⁰ Une centaine d'ouvrages différents ont paru entre 1860 et 1940, cf. Bruno Poucet, « De la rédaction à la dissertation. Évolution de l'enseignement de la philosophie dans l'enseignement secondaire en France dans la seconde moitié du XIX^e siècle », *Histoire de l'éducation*, janvier 2001, n° 89, p. 97, note 2.



œuvre a d'abord était celle d'un journaliste dans les feuilles du parti radical et son enseignement laissait perplexe plus d'un inspecteur général. C'est par exemple le cas de l'inspecteur général Roustan, qui lors de sa visite explique que « quand j'ai entendu M. Chartier pour la première fois, il y a deux ans, l'estime que m'inspirait son talent d'écrivain et le prestige dont jouit "Alain" dans certains milieux m'ont empêché d'apprécier le professeur avec une juste sévérité. Pourtant, dès ce moment, j'ai conçu des doutes sur l'efficacité d'un enseignement qui m'apparaissait insuffisamment méthodique et vide. Aujourd'hui je n'ai plus de doutes : les élèves perdent leur temps dans cette classe, ils ne peuvent rien y apprendre de précis ; ceux-là même sur lesquels l'influence de M. Chartier s'exerce le plus fortement risquent d'acquiescer à cette école de très fâcheuses habitudes intellectuelles ²¹ ».

De l'éclectisme au néo-kantisme

De fait, le professeur de philosophie est devenu professeur de lycée : il s'adapte progressivement à son auditoire²², car il ne peut se contenter de faire une conférence « mondaine », comme ce Brichot que Proust décrit dans *À La Recherche du temps perdu*²³, ou un cours à l'érudition achevée, comme cela est possible à l'Université : l'Inspection générale y veille avec zèle et scrupule. Jules Lachelier, qui deviendra une figure emblématique de l'enseignement de la philosophie²⁴, l'apprend d'ailleurs à ses dépens. L'inspecteur Boullier lui reproche de devenir « obscur à force d'être profond ». Néanmoins, il reconnaît qu'on ne peut « méconnaître l'action salutaire qu'il exerce en apprenant aux élèves à chercher et à penser et en les détournant des doctrines positivistes par l'idéal vers lequel il les pousse²⁵. »

²¹ AN F 17 24 293 : dossier de carrière d'Émile Chartier [Alain], inspection de 1923, D. Parodi sera, en revanche séduit, en 1929 puisqu'il affirme : « C'est un merveilleux éveilleur d'esprits ».

²² *Revue de l'enseignement secondaire et de l'enseignement supérieur*, 1884, n° 2.

²³ Marcel Proust, *À La Recherche du temps perdu*, Paris, 1988, NRF, coll. « La Pléiade », t. 3, p. 796.

²⁴ Jules Lachelier (1832-1918), après avoir été professeur dans différents lycées de province, puis à Paris au lycée Bonaparte et à l'École normale supérieure d'où il fut écarté au profit du spiritualiste Ollé-Laprune, inspecteur de l'académie de Paris puis inspecteur général de 1879 à 1900, président du jury de l'agrégation jusqu'en 1901, cf. Guy Caplat (dir.), *Les inspecteurs généraux de l'instruction publique, Dictionnaire biographique 1802-1914*, par Isabelle Havelange, Françoise Huguet, Bernadette Lebedeff, Paris, éditions du CNRS, 1986, pp. 433-434 et Jacques Moutaux « Lachelier », *Corpus, revue de philosophie*, n° 24-25, 1994, pp. 183-200.

²⁵ AN F17 21 039/1 : dossier de carrière de Jules Lachelier, notice d'inspection de 1869, rédigée par François Boullier,.



Nous assistons ici à un processus de transaction entre les professeurs et l'administration du ministère de l'Instruction publique. Les professeurs acceptent de faire l'effort de se mettre au niveau des élèves, en échange de quoi, on leur reconnaît liberté de pensée et d'initiative intellectuelle dans la limite de ce que le régime permet : refus de toute philosophie sceptique et du matérialisme, de toute expression contraire à la loi et aux bonnes mœurs. Indépendance par rapport à la religion, sans pour autant se faire le chantre de l'anticléricalisme ou de l'athéisme. Le programme de 1885 prévoit d'étudier de près les questions de métaphysique – conceptions de la matière, âme, matérialisme et spiritualisme, Dieu, providence et problème du mal. La question de la religion est abordée sous l'angle de la religion naturelle. Et parmi les auteurs à expliquer, on retrouve Pascal, Bossuet, Fénelon.

On renonce ainsi à l'éclectisme cousinien pour défendre un spiritualisme à base de kantisme. Jules Lachelier se fera l'apôtre ardent et zélé de cette doctrine : sa bête noire est Auguste Comte qui ne sera au programme qu'après la réforme du programme de 1902²⁶. Les professeurs devront se montrer défenseurs de cette doctrine. Là, pas plus qu'ailleurs dans l'enseignement primaire, la neutralité ne peut exister, d'autant plus lorsqu'il s'agit de former l'élite de la République. Ils sont en quelque sorte de nouveaux clercs. Peut-on alors contrôler de façon tatillonne ceux qui sont chargés de former l'élite ?

Une pratique pédagogique spécifique constitutive de la discipline

Derrière cette interrogation se profile, en effet, la question du programme : entre les professeurs qui souhaitaient n'en avoir aucun et ceux qui, au contraire, préféraient le voir précisé dans son détail, le Conseil supérieur a tranché : il y aura un programme. Toutefois, le programme ne doit pas « enchaîner la liberté du professeur, pourvu que les questions indiquées soient toutes traitées »²⁷. La concession est de taille. Il faut comprendre ainsi cette remarque : un bon professeur n'a pas réellement besoin de programme, en revanche, c'est le cas d'un professeur médiocre, « un préparateur au baccalauréat ». En 1895, le Conseil supérieur ira plus loin encore dans la latitude laissée aux professeurs puisqu'il décidera que ces derniers disposent d'un choix encore plus large dans les auteurs à expliquer en classe.

²⁶ « Lachelier », *Corpus, revue de philosophie*, n° 24-25, 1994.

²⁷ Procès-verbal du Conseil supérieur de l'Instruction publique, séance du 17 juillet 1880, AN F¹⁷*13 286.



Autrement dit, comme l'affirment explicitement les instructions de 1905, c'est l'esprit qui compte plus que la lettre.

À partir des années 1880, la pratique pédagogique se structure autour de la leçon parlée et de la dissertation²⁸. La rédaction est abandonnée : le professeur de philosophie se distingue ainsi de son collègue de la classe de rhétorique. Il se distingue aussi de son collègue de faculté : l'histoire de la philosophie devient, en principe, le propre de l'enseignement supérieur. Un corps de doctrine et une pratique d'enseignement sont définis.

III - Former l'élite républicaine : la régulation des instructions de 1925

Les professeurs doivent concilier la mission qu'ils se fixent en tant que corporation et celle que leur assigne le ministère et que l'on peut lire au travers des instructions officielles²⁹. Or, aussi bien celles de 1902 que celles de 1925 rappellent que la tâche du professeur de philosophie est de former l'élite républicaine. Il s'agit de former, non des savants, mais des jeunes gens pour la vie active. L'enseignement doit avoir rapport avec la vie réelle. En 1925, les choses sont encore plus explicites : il s'agit d'armer les jeunes gens d'une méthode de pensée qui leur permettra d'exercer leur profession dans une société démocratique³⁰. On ne saurait mieux dire.

Amenés à penser par eux-mêmes et à interpréter librement le programme, il n'est pas surprenant que les professeurs publient des manuels : ils n'ont pas besoin d'être « guidés » dans leur choix par un inspecteur général qui se chargerait, comme en d'autres matières, de cette rédaction, ils s'en préoccupent eux-mêmes³¹. À cet égard, le manuel d'Armand Cuvillier est parfaitement adapté à cet objet et emblématique de la manière dont

²⁸ Pour le détail de l'analyse, on se permet de renvoyer à Bruno Poucet, « De la rédaction à la dissertation... », *op. cit.*

²⁹ Bruno Poucet, *Enseigner la philosophie, histoire d'une discipline scolaire 1860-1990*, Paris, CNRS éditions, 1999, pp. 386-397.

³⁰ Bruno Poucet « La "tradition" de l'enseignement de la philosophie : essai d'investigation sur ses fondements », *Carrefours de l'éducation*, n° 6, juillet-décembre 1998, pp. 2-21.

³¹ Entre 1923 et 1940, quatorze auteurs différents dans l'enseignement public (et sept dans l'enseignement privé) rédigent un manuel – aucun d'entre eux n'est inspecteur général.



les professeurs conçoivent *in concreto* leur enseignement. Son indéniable succès (il est en usage jusque dans les années 1970) s'explique par la méthode employée : déductive et non dogmatique, en harmonie avec le scientisme ambiant. Divisé en deux tomes, le premier (première partie du programme), est entièrement dédié à la psychologie, le second au reste du programme (morale, logique, métaphysique et histoire de la philosophie). La philosophie est considérée comme étant «une réflexion critique sur [nos] actes», le professeur de philosophie a pour fonction d'éduquer au-delà des «divergences d'opinions et de croyances». Armand Cuvillier défend ainsi l'État républicain, précisant (à la différence de nombreux instituteurs de l'époque, mais comme les manuels de Lavisser), «qu'un bon citoyen doit même ne pas hésiter à exposer sa vie, si c'est nécessaire, pour la défense de la légalité³²». De nombreux exercices, schémas, citations, gravures, références bibliographiques font de cet ouvrage une véritable mine pour les élèves et ... pour les professeurs.

Le point de vue du pédagogue l'aurait-il emporté sur celui du philosophe ? En réalité, ce n'est pas le cas. C'est l'œuvre d'un professeur de philosophie, jugé comme l'un des meilleurs de sa catégorie par ses supérieurs hiérarchiques³³ : c'est un bon pédagogue et un philosophe qui donne à penser. On comprend qu'à la différence de la plupart des autres disciplines, Armand Cuvillier, comme ses prédécesseurs et ses successeurs, ne rédige pas de livre du maître : c'est qu'entre le maître et l'élève, il n'y pas d'écart théorique, sinon que le maître dispose d'une culture qui lui rend familier ce discours. En ce sens, le manuel est bien un livre de philosophie, de celle qu'affectionnent les professeurs et qui fait d'eux des philosophes, mais d'une philosophie scolaire.

L'Inspection générale conforte ces pratiques : lorsqu'un inspecteur rend visite à un professeur, il cherche moins à découvrir la diversité des pratiques pédagogiques qu'à vérifier la solidité du contenu théorique des cours. Néanmoins, il reste attentif au fait qu'un enseignant fasse bien un cours à la portée des élèves et ne soit pas trop obscur :

³² Armand Cuvillier, *Manuel de philosophie*, t. 2, Paris, A. Colin, 1927, p. 426.

³³ AN F17 25 312 : dossier de carrière d'Armand Cuvillier, notice de l'inspecteur général Désiré Parodi, 1928 : «Interrogation sur le langage et la pensée. [...] Il y aurait à dire sur certaines parties de cette leçon. Peut-on considérer le raisonnement sentimental comme une forme de raisonnement ? D'autre part, c'est net, solide, illustré, grande place aux exemples. Professeur dans toute la force du terme : incontestable autorité personnelle, pensée sérieuse, sûre, maîtresse d'elle-même. C'est en même temps une conscience. Influence réelle sur les élèves qui trouvent en lui une direction autant morale qu'intellectuelle et un point d'appui ferme.»



« Cette leçon sur la logique, je ne suis pas sûr de l'avoir comprise. Cet aveu, n'est-ce pas déjà un peu un jugement ? Car, il s'agit d'un professeur qui doit enseigner, c'est-à-dire éclairer des élèves »³⁴.

Unité idéologique d'un côté, isolement par rapport à la société, de l'autre, une séparation d'avec la philosophie créatrice, tels sont les éléments fondamentaux qui constituent l'identité des professeurs de philosophie. Qu'en est-il du côté du programme de métaphysique puisque c'est l'une des quatre rubriques de ce dernier qui doit être mis en œuvre au début du XX^e siècle, au moment, où dit-on la classe de philosophie est à son apogée ?

De la question religieuse à la question métaphysique

Le programme d'enseignement est désormais détaché de toute théodicée – il s'agit d'une métaphysique de la connaissance où l'on traite certes de Dieu, mais comme on traite de la liberté, de l'esprit ou de la liberté. Il s'agit donc bien d'une idée, d'un principe. La question religieuse est évacuée. Bossuet et Fénelon ne sont plus au programme, tandis que Comte est apparu depuis 1902 et si Pascal subsiste, c'est en tant que savant. Mieux, un paragraphe, dans les instructions de 1925 est explicitement consacré à la question. Il est bien précisé qu'il faut bien distinguer l'ancienne métaphysique « surannée et verbale » de la nouvelle – la nouvelle n'est pas l'opposé de la science, « nous ne sommes plus au temps où une antithèse aigüe et radicale était établie entre la métaphysique et la science positive », au contraire, « elle doit être abordée dans un esprit parfaitement harmonique, sinon identique à celui de la science ». La question religieuse est désormais dissoute dans le fait social au point de ne plus apparaître en tant que telle : elle ne fait pas l'objet d'une réflexion philosophique explicite, au moins pour les élèves. Reste à voir quelle lecture en font les professeurs qui peuvent librement traiter le programme depuis 1880 dans l'ordre de leur souhait. On prendra encore appui sur le *Manuel de philosophie* d'Armand Cuvillier, manuel de référence dans les lycées.

³⁴ AN F17 25 175/b. : dossier de carrière de G. B., Notice individuelle rédigée par l'inspecteur général Georges Davy en 1939.



Apparemment, il suit bien les instructions. Il est en effet significatif que dans le *Petit Vocabulaire de la Langue philosophique* d'Armand Cuvillier, s'il y a une entrée « Dieu », ou « spirituel », « mystique », « mysticisme », « théodicée », « théologie », il n'y a pas d'entrée « religion ». En réalité, l'affaire est plus complexe. Si l'on considère le *Manuel* lui-même (1928), à usage des classes de philosophie et de première supérieure, on comprend mieux le sens de cet « oubli ». En effet, en s'appuyant sur la philosophie intuitionniste d'Edouard Le Roy, Armand Cuvillier prend de fait clairement position pour une approche mystique de la conception de Dieu, en désaccord avec le positivisme durkheimien de l'époque et l'antimodernisme de l'Église catholique – une note prend, avec prudence, soin bien de préciser qu'il s'écarte également la position officielle de cette dernière³⁵. Dans cette hypothèse, la question de la discussion du fait religieux n'a guère ici de sens, ce qui a du sens c'est la signification même de l'idée de Dieu. Il est alors difficile de faire l'économie de la dimension personnelle et mystique. Que dit en effet le texte du *Manuel de philosophie* ?

« Dieu n'est pas seulement un idéal abstrait : Dieu est une personne ce qui veut dire ... que Dieu ne peut être moindre qu'une personne, ... qu'il doit être objet de respect et d'amour. »

Supprimé :

La question de la connaissance du fait religieux ne se pose donc pas puisque ce n'est pas la bonne question qu'il faut poser – ce ne serait qu'une prise en compte superficielle d'une réalité beaucoup plus profonde et ample de la réalité humaine. Dans la nouvelle édition abrégé de son manuel, *Précis de philosophie*, parue dans les années 1950, la position reste la même, sauf qu'il combat le panthéisme spinoziste ou hégélien ou réaffirmant l'idée de personne et de finalité, consubstantielle de l'idée de création et de liberté.

En guise de conclusion

On le voit la question du rapport de l'enseignement de la philosophie et de la religion, s'est posé au XIX^e siècle en des termes qui sont fort différents des débats qui sont aujourd'hui les nôtres. Certes, on commence par une conception où Dieu, religion,

³⁵ Armand Cuvillier, philosophie générale, t. II, 1928, p. 654, n. 1 : « Bien entendu nous laissons à chacun la liberté de conclure ».



philosophie faisaient bon ménage avec le pouvoir politique en place dans une symbiose assez étroite célébrée par les noces philosophiques du temps. Progressivement, cette célébration a pris fin, à partir du moment où l'enseignement s'est émancipé du pouvoir politique, ouvrant un nouvel espace de célébration républicaine moins contraignant et plus ouvert puisque des positions différentes ont pu se manifester. Cela n'a été possible que parce que l'on est passé à une conception où une place était donnée à la métaphysique même si la doctrine officielle entendait réduire à une conception purement rationalisante. Or, nous avons pu montrer, à partir d'un manuel largement diffusé que des perspectives différentes étaient également possibles, sinon tolérées, voire de fait autorisées, signe d'une pensée librement en acte, au corps défendant peut-être de l'institution elle-même. Cela vient du fait que certains professeurs de philosophies ont réussi à gagner une autonomie de jugement et d'action par rapport à l'institution qui les employait ce qui ne signifie pas pour autant qu'ils se soient affranchis de tout lien avec l'ordre religieux, mais ils ont engagé une libre discussion vis-à-vis de celui-ci. Et non plus une dépendance politico-religieuse.

Annexe

Tableau récapitulatif du programme de 1874:

Objet de la philosophie : ses principales divisions, ses rapports avec les autres sciences.

Psychologie.

Des faits psychologiques . - de la conscience – distinction des faits physiologiques et des faits psychologiques

Des facultés de l'âme - sensibilité, intelligence, volonté.

Sensibilité - sensations – sentiments instincts, penchants, passions.

Intelligence - perception extérieure – perception intime – raison.

Des idées en général. – classification des idées - de l'origine des idées – différentes théories proposées sur cette question.

Notions premières, axiomes et principes de la raison.

Opérations intellectuelles – la mémoire – l'association des idées – l'imagination.

L'attention, l'abstraction – la comparaison – la généralisation.

Le jugement – le raisonnement.

Les signes et le langage – des rapports du langage avec la pensée.

Volonté. Instinct. Habitude.



De la liberté morale ou libre arbitre. Démonstration de la liberté – des principaux systèmes qui nient la liberté.

Harmonie des facultés de l'âme – unité du principe de ces facultés – la personnalité humaine.

La spiritualité de l'âme. Distinction de l'âme et du corps ; leur union ; lois de cette union – des différents systèmes qui nient la distinction de l'âme et du corps.

Logique.

Du fondement de la certitude – du scepticisme – formes principales du scepticisme ancien et moderne.

Des différentes espèces de certitudes. L'évidence sensible, l'évidence rationnelle, l'évidence morale.

De la méthode en général – L'analyse et la synthèse.

Méthode déductive – définition – déduction – syllogisme – démonstration – abus du syllogisme, sophismes.

Méthode inductive – observation – expérimentation – induction – hypothèse – division – classification.

L'erreur – des causes logiques et morales de l'erreur. Application de la méthode :

- 1. aux sciences exactes ou mathématiques ;*
- 2. aux sciences physiques et naturelles*
- 3. aux sciences morales et politiques (philosophie, droit, économie politique, etc.).*
- 4. aux sciences historiques. Le témoignage des hommes, critique des témoignages.*

Métaphysique et Théodicée.

Notions principales de métaphysique générale.

Existence de Dieu - preuves de l'existence de Dieu.

Attributs de Dieu. et Providence - réfutation et objections tirées du mal physique et du mal moral.

Morale.

Morale générale ou théorique – principe de la loi morale – réfutation des principes contraires ou incomplets.

La conscience morale – principaux phénomènes de la conscience – la distinction du bien et du mal – les divers motifs de nos actions.

Le devoir et le droit – la justice et la vertu – les sanctions de la loi morale.

Morale pratique et division des devoirs – devoirs de l'homme envers Dieu, envers lui-même, envers ses semblables, envers la famille, envers la société et l'Etat.



Destinée de l'homme - Immortalité de l'âme.

Histoire de la philosophie.

Des systèmes en général – définition des principaux systèmes philosophiques.

Notions sommaires sur la philosophie grecque avant Socrate : Ioniens, atomistes, éléates, pythagoriciens, sophistes.

Socrate – Platon – Aristote.

Notions sommaires sur les écoles après Socrate : Pyrrhoniens, épicuriens, stoïciens.

Notions sommaires sur la philosophie à Rome et sur l'École d'Alexandrie.

Notions sommaires sur la philosophie scolastique.

Notions sommaires sur la philosophie de la Renaissance.

La philosophie au dix-septième siècle – Bacon – Descartes et ses principaux disciples – Malebranche – Leibniz et Locke.

Notions sommaires sur la philosophie du dix-huitième siècle en France, en Angleterre et en Allemagne.

Auteurs classiques.

Xénophon : Mémoire de Socrate ; Platon : Phédon, République (livre 7) ; Epictète : Manuel ; Cicéron : De officiis, De finibus (livre un et deux) ; Logique de Port Royal ; Descartes : Discours de la méthode ; Pascal : De l'autorité en matière de philosophie, Entretien de Pascal avec M. de Saci ; Bossuet : Traité de la connaissance de Dieu et de soi-même (plan, quatrième et cinquième partie) ; Fénelon : Traité de l'existence de Dieu ; Leibniz : Théodicée (extraits).”